



Première analyse “à chaud” de la Programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE 3)

Ce vendredi 13 février 2026, le Gouvernement a publié la troisième programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE 3) qui porte sur la période 2026-2035 (lien [ici](#) vers le dossier). Elle complète le projet de stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3) mis en consultation par Monique Barbut en décembre 2025 au moment de la célébration des 10 ans de la COP de Paris (disponible [ici](#)). La PPE et la SNBC décrivent le plan d’actions de la France pour atteindre l’objectif européen d’une baisse de 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030.

La PPE, c’est deux choses : un rapport (disponible [ici](#)) et un décret (disponible [ici](#)). Les 368 pages du rapport de la PPE sont très complètes et abordent quasiment tous les sujets, avec des orientations qui sont alignées avec nos objectifs stratégiques et environnementaux.

L’orientation principale, c’est la réduction de la consommation d’énergie fossile, qui doit passer de 60% de l’énergie finale consommée en 2023 à 40% en 2030 et 30% en 2035. Cette baisse drastique est une nécessité pour le climat (la combustion des énergies fossiles est responsable de 80% des émissions de GES) mais aussi (et peut-être même surtout) pour réduire nos dépendances

économiques aux pays importateurs de pétrole et de gaz. Rappelons que la facture énergétique de la France se situe entre 70 et 120 milliards d'euros chaque année¹. Réduire la consommation d'énergie fossile, c'est un enjeu de souveraineté autant que d'environnement².

L'orientation la plus commentée, c'est l'évolution du mix de production d'électricité avec la création de nouveaux réacteurs nucléaires (6 réacteurs mis en chantier et 8 à l'étude) et le maintien d'une trajectoire d'accélération du développement de l'électricité d'origine renouvelable (x2,7 en 2035). L'annonce du Gouvernement est équilibrée et c'est globalement celle qui était attendue depuis le discours de Belfort de 2022... Sur le fond, et malgré les mises en scène et les déclarations caricaturales des uns et des autres³, il n'y a guère de débat sur la complémentarité ENR/nucléaire. Les grands équilibres à l'horizon 2050 sont bien décrits depuis 2021 par RTE dans ses publications sur les "futurs énergétiques 2050" (disponible [ici](#)) : en gros une production électrique beaucoup plus importante, composée à 50/50 par du nucléaire - globalement à hauteur de ce qu'on produit aujourd'hui - et des renouvelables - qui doivent croître fortement en mobilisant toutes les filières). Les hésitations des derniers mois ne portent pas sur les grands équilibres mais sur le rythme de la transformation, dans la mesure où la décarbonation des usages de l'énergie (incluant l'électrification) prend du retard.

Ce débat sur la production d'électricité passionne les commentateurs, mais ce n'est pas à mon sens le sujet le plus important. L'enjeu n°1 n'est pas la production d'énergie, c'est celui de l'évolution des usages de l'énergie : comment accélérer le remplacement des carburants des voitures et des camions par une énergie décarbonée ? Comment éradiquer totalement les chaudières au fioul ? Comment remplacer le gaz naturel fossile qui est consommé dans les procédés industriels, et le chauffage de nos bâtiments, nos logements, mais aussi nos écoles, nos bâtiments publics, nos centres commerciaux, nos piscines, nos bureaux ? La PPE en parle, les actions sont connues (je me réfère bien sûr aux travaux du SGPE et notamment la synthèse disponible [ici](#) ainsi qu'au projet de SNBC 3) mais les commentateurs ne s'en préoccupent pas vraiment, alors que l'essentiel est là.

¹ Voir notamment la première partie du conseil de planification écologique du 31 mars 2025 (présentation SGPE disponible [ici](#))

² Voir notamment le rapport du 12 novembre 2025 du Shift Project "La souveraineté par la décarbonation : voie nécessaire pour la France et l'Europe" (disponible [ici](#))

³ Par exemple la demande de moratoire sur les ENR du RN et d'une partie des LR

Je ne vais pas revenir ici sur les nombreuses orientations des 368 pages du rapport de la PPE⁴. **La question qui me semble la plus importante aujourd'hui est la suivante : est-ce que l'annonce de vendredi dernier va engendrer des actions concrètes ? Comment transformer ce document en réalité pour le pays ?**

Comme je le disais au début de cette note, la PPE c'est deux choses : un rapport et un décret. Le rapport de la PPE est important pour fixer la vision, mais **il était jusqu'ici essentiellement indicatif⁵. Le décret PPE a une portée normative en fixant notamment les fourchettes de développement des ENR, mais celui qui a été publié le 13 février 2026 est particulièrement succinct.** Ce nouveau décret :

- laisse inchangé le précédent décret PPE de 2020 (disponible [ici](#)) qui fixait les objectifs de politique énergétique à l'horizon 2028, et notamment le rythme de développement annuel des énergies renouvelables ;
- transforme les objectifs de 2028 en plafonds qui ne peuvent pas être dépassés mais qui peuvent ne pas être respectés (article 2) ;
- instaure à l'article 3 une préférence pour le renouvellement des parcs éoliens existants plutôt que l'installation de nouveaux parcs (repowering) ;
- annonce une clause de revoyure de la PPE en 2027 (c'était d'ores et déjà attendu avec le début du nouveau mandat présidentiel et législatif) ;
- permet que cette révision 2027 se fasse selon une procédure simplifiée ;

On peut se réjouir que le décret n'instaure pas de moratoire sur les ENR mais :

⁴ Je souligne cependant un angle mort, celui du vieillissement du parc nucléaire français. En 2018, la PPE avait envisagé un scénario prudent dans lequel 50% des réacteurs nucléaires fermaient à 50 ans et 50% à 60 ans (sachant qu'ils ont été initialement conçus pour fonctionner 40 ans). Cette analyse de sensibilité avait suscité une polémique car elle conduisait à réfléchir aux conséquences d'un arrêt de 14 réacteurs nucléaires dans les prochaines décennies. Dans la nouvelle PPE, le diagnostic d'un risque d'effet falaise est posé (cf. pages 109 et suivantes) et un principe est affirmé : celui d'une prolongation des réacteurs autant que possible tant qu'il n'y a pas de problème de sécurité. Mais la PPE fait l'impasse sur l'analyse des scénarios possibles : quel est le plan B si une part importante des réacteurs français doit fermer à 50 ans pour des questions de sûreté ? On se souvient qu'en 2022-2023, l'explosion du prix de l'électricité en France était due aux pannes des réacteurs français (corrosion sous contrainte) plus qu'à la guerre en Ukraine.

⁵ Sa publication évite cependant que d'autres documents de planification, ainsi que certaines autorisations administratives ne soient bloqués (les plans et autorisations qui doivent être conformes aux orientations de la PPE). C'est notamment le cas des autorisations administratives des nouveaux réacteurs nucléaires.

- il donne peu de visibilité pluriannuelle aux filières industrielles alors que c'est indispensable pour sécuriser les investissements et les emplois en France⁶ ;
- il laisse les mains libres à la prochaine majorité politique de 2027 pour changer facilement les objectifs de politique énergétique (via la procédure de révision simplifiée) ;
- il ne prend pas d'engagement ferme sur les trajectoires ENR des 18 prochains mois (les objectifs sont des plafonds non contraignants) ;

Comme le décret "ne fait pas grand chose", il faut des actes complémentaires. Roland LESCURE en a annoncé plusieurs le 13 février dernier (son discours est disponible [ici](#)) :

- le plus concret, c'est "*dès la semaine prochaine, un appel d'offres PV Grands bâtiments de 300 MW sera lancé*" ;
- s'agissant de l'éolien offshore, il a annoncé "*nous publierons dès que possible les appels d'offres 9 et 10*" ; tout est dans le "dès que possible"...
- s'agissant de l'éolien terrestre, il n'annonce aucun nouvel appel d'offre mais précise que "*les futurs appels d'offres feront l'objet de bonus à la remotorisation*" ; sans calendrier, ce n'est pas vraiment une annonce ;
- du côté de la politique de la demande, il a confirmé les orientations déjà prises par le Gouvernement en matière de voiture électrique "*on va continuer de soutenir, avec le bonus écologique, le leasing social et les incitations au verdissement des flottes professionnelles*" ; il a rappelé l'annonce récente de "*1,6 Md€ supplémentaires pour accélérer l'électrification et la décarbonation de sites industriels (aciéries, cimenteries, alumineries partout en France)*" ; il a enfin indiqué que le Gouvernement allait "*présenter avant l'été un plan détaillé d'électrification pour, si besoin est, intégrer dans le PLF 2027 des mesures d'accompagnement*". Spoiler alert... il y aura de grands besoins !

Que penser de tout cela ?

- Tous les appels d'offres annoncés vont dans le bon sens, mais ils n'avaient pas besoin de la nouvelle PPE pour être lancés ; ils auraient pu être engagés sous le régime juridique de la précédente PPE. Pendant de longs mois, la non

⁶ L'importance d'engagements pluriannuels est souligné dans le récent rapport annuel du Conseil d'État sur le temps long (CE_Etude-annuelle_2025_tempslong-1.pdf) qui recommande la pluriannualité, au prix d'une modification éventuelle de la Constitution.

publication de la PPE 3 a servi de prétexte aux Gouvernements Barnier et Bayrou pour ne pas lancer de nouveaux appels d'offres ENR, par crainte d'une censure par le RN. Il faut reconnaître à Sébastien LECORNU d'avoir eu le courage de stopper cette procrastination et d'avancer de nouveau. C'est une bonne chose, mais cela arrive tard : il reste 15 mois d'ici la fin du quinquennat. Les prochains appels d'offres PV pourront encore être attribués dans ce délai, mais il n'est pas certain que les appels d'offres éolien offshore aient le temps d'être attribués. Par ailleurs, tout le travail qui avait été engagé au niveau local par les ministres successifs de l'énergie (en particulier A. Pannier-Runacher) sur les zones d'accélération des énergies renouvelables ont été laissés en suspend et prendront plusieurs mois à être réactivés ; or ces zones sont nécessaires pour que les appels d'offres ENR produisent des résultats concrets.

- A part les 1,6 milliards d'euros consacrés à certains des 50 sites les plus émetteurs de GES (sachant que le traitement de la totalité de ces 50 sites représente 9% de l'effort total de baisse de GES à l'horizon 2030) , rien de nouveau pour se donner les moyens d'accélérer la baisse de la consommation d'énergie fossile.

On voit donc que les orientations vont dans le bon sens recherché, sans que soient posés des actes décisifs. Que faudrait-il faire dans les 15 prochains mois pour être à la hauteur des enjeux posés par la PPE ? Les sujets ne manquent pas et je vous liste plusieurs sujets (non exhaustif) qui me semblent importants :

Pour accélérer la réduction des énergies fossiles dans les bâtiments :

- décentraliser le dispositif "Ma Prime Renov" aux collectivités locales, avec bien sûr les ressources financières associées (sous la forme de ressources propres plutôt que des dotations) ; c'est la seule façon d'éviter les stop & go des politiques nationales et de mieux connecter le déploiement avec la montée en puissance du tissu artisanal local (BTP) ; c'est faisable dans la loi de décentralisation annoncée par le Premier ministre en 2026 ;
- financer plus massivement le changement de vecteur énergétique des bâtiments par des mécanismes de tiers financement qui existent mais qui sont encore trop peu utilisés ; leur principe est pourtant simple : un contrat d'une dizaine d'année avec un prix de la chaleur compétitif, le temps d'amortir le changement de matériel ;

- booster dès 2026 le dispositif des CEE, en durcissant le décret qui fixe l'obligation globale et en modulant plus fortement cette obligation pour les énergies carbonées ; cela permettra de dégager des ressources financières supplémentaires pour la décarbonation des bâtiments et d'éviter que le prix du gaz qui est conjoncturellement particulièrement bas ralentisse la décarbonation ;
- accélérer le déploiement des réseaux de chaleur décarbonés dans le cadre de délégations de service public (DSP) à la main du bloc communal ; les mois qui suivront les élections municipales seront clés, avec l'élaboration par les collectivités de leur plans pluriannuels d'investissements et le lancement de nouveaux appels d'offres ; ces réseaux fournissent une énergie compétitive (chaleur livrée entre 90€/MWh et 120€/MWh) et stable ; ils concernent les grandes villes, mais aussi les petites villes à partir de quelques milliers d'habitants ; leur financement se fait dans le cadre de partenariats publics / privés qui peuvent être améliorés (prêt à taux bas remboursés *in fine*, accroissement du fonds chaleur, allongement des périodes d'amortissement, etc.) ; aujourd'hui, il n'y a que 5% des logements connectés à des réseaux de chaleur alors que près de 50% des logements sont collectifs : le potentiel d'accélération est énorme !

Pour accélérer la décarbonation de l'industrie :

- Mettre en place un fonds de garantie pour les contrats d'achat long terme de "chaleur décarbonée" (comme cela existe déjà pour les PPA électricité verte) ; un ministre de l'économie l'avait annoncé il y a quelques temps, mais il n'a pas encore été mis en oeuvre ;
- Développer massivement le stockage thermique en tirant profit de la variabilité du prix de l'électricité qui est structurelle ; les technologies existent (par exemple celle de l'entreprise EPYR qui chauffe des briques réfractaires avec des résistances électriques quand les prix de l'électricité sont bas, et qui restitue ensuite la chaleur à n'importe quel moment en fonction des besoins de l'industriel à un prix plus compétitif que le gaz naturel) ; Avec ces techniques "low tech", l'intermittence ENR devient une opportunité de compétitivité pour la base industrielle française ;
- Accélérer le raccordement électrique des sites industriels et transposer la tarification incitative qui existe sur le réseau RTE au réseau de distribution ;

- Débloquer tous les projets de décarbonation de sites industriels par le CSR (valorisation énergétique des déchets non recyclables) ; plusieurs dizaines de projets sont dans les cartons, bloqués par la suppression récente du fonds économie circulaire de l'Ademe ; des alternatives de financement existent (évolution CEE, différenciation de la TGAP incinération / enfouissement, etc.) ;

En matière de transport, au-delà de la poursuite du soutien à l'électrification de la voiture électrique qui est essentiel, il faudrait notamment clarifier le recours aux dispositifs de déconsolidation des investissements publics comme cela avait été largement étudié par Thierry Dallard, l'ancien président de la Société du Grand Paris (SGP).

En matière de production d'énergie :

- Le dispositif d'appels d'offres ENR (notamment pour le PV et l'éolien terrestre) pourrait être déconcentré à la main des collectivités locales afin d'être plus efficace sur l'identification des zones d'accélération et plus constant sur les engagements pluriannuels ;
- Les bioénergies pourraient être plus massivement développées sans recourir à la plaquette forestière (dans la mesure où la forêt est d'ores et déjà mise en danger par le réchauffement climatique). Je pense notamment à la conversion des aires de captage d'eau potable en zones de production de miscanthus, une plante qui pousse sans engrais et sans pesticide ; ce miscanthus pourrait être utilisé dans des chaudières pour produire de la chaleur décarbonée à destination des réseaux de chaleur et/ou des sites industriels ; c'est une façon de décarboner à un prix compétitif avec une énergie locale, sans concurrence avec la production agricole alimentaire et en protégeant les écosystèmes.

De façon plus transversale, les actions de sobriété énergétique mériteraient d'être plus fortement développées. Comme l'a relevé l'autorité environnementale dans son avis de décembre 2024 sur le projet de PPE : *« Si le mot « sobriété » figure en bonne place dans les perspectives, les réductions sont davantage attendues de gains d'efficacité énergétique et d'évolutions technologiques que de changements plus profonds de comportements. »*

Cette liste est bien sûr non exhaustive et chaque point mériterait d'être détaillé plus largement. Mais tous ces sujets ont plusieurs points communs : (i) ils pourraient être mis en oeuvre dès 2026, mettant la France sur le chemin d'une baisse réelle et rapide de la consommation d'énergie fossile ; (ii) ils ne dépendent pas uniquement du Gouvernement, car la transition est l'affaire de tous et c'est une responsabilité partagée ; (iii) ils donnent la main aux collectivités locales et aux entreprises pour agir.

Deux réflexions pour finir :

- La PPE qui a été publiée vendredi dernier ne traite que le territoire métropolitain. Il est absolument indispensable de publier rapidement les PPE des territoires ultra-marins qui sont essentielles car elles ont un effet prescriptif beaucoup plus important que la PPE métropolitaine (un projet doit être listé dans la PPE d'un territoire ultra-marin pour pouvoir être construit) ; Roland Lescure l'a mentionné dans son intervention du 13 février *"j'écrirai la semaine prochaine aux présidents de ces collectivités pour lancer les dernières consultations, finaliser dès que possible les PPE dans ces territoires et passer à l'action d'ici la fin de l'année."* Il faut essayer d'aller plus vite ; l'idéal aurait même été de publier ces PPE ultra-marines dès 2025, avant la PPE métropolitaine ;
- Il faudra à mon sens revoir toute l'organisation de la planification énergétique nationale pour qu'elle soit plus fonctionnelle. L'intention initiale du législateur (loi énergie de 2019), c'était d voter la PPE dans l'année qui suit l'élection présidentielle, de façon à (i) donner de la visibilité et de la continuité sur les actions du quinquennat et (ii) donner des orientations (nécessairement indicatives) sur les 2 mandats suivants (2 x 5 ans). Rien de tout cela n'a fonctionné... Dans un contexte d'instabilité politique structurelle au niveau national, faut-il vraiment maintenir une PPE au niveau législatif ? Ne faudrait-il pas transférer une part importante de la responsabilité politique de la planification énergétique au niveau territorial, le seul échelon qui sache vraiment s'engager sur un mandat pluriannuel sans "stop & go" ? J'y reviendrai plus longuement dans une autre note.